

<http://ugtg.org/spip.php?article2548>



Mouvement de grève du jeudi 21 janvier 2021

- La Centrale UGTG -



Date de mise en ligne lundi 18 janvier 2021

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à l'appel de notre organisation, les Travailleurs de Guadeloupe affiliés à l'UGTG sont appelés à observer un mouvement de grève reconductible le JEUDI 21 JANVIER 2021, zéro heure, pour la satisfaction des revendications suivantes notamment :

1. La résolution de tous les conflits en cours ;
 2. L'ouverture de négociations collectives dans toutes les branches professionnelles sur les salaires, l'emploi, la formation, la durée du travail, la protection sociale, la priorité d'emploi des jeunes, des chômeurs et des salariés de Guadeloupe, le fait syndical guadeloupéen, etc..... ;
 3. L'ouverture des négociations dans toutes les fonctions publiques ;
 4. Un plan d'urgence pour la formation et l'embauche des jeunes de Guadeloupe ;
 5. L'accès permanent de tous les Guadeloupéens à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à un prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public. DLO é BON DLO dwètèt koulé an robiné an nou, touléjou ! ;
 6. La mise en oeuvre d'un plan de développement économique garantissant notre souveraineté alimentaire et énergétique, basé notamment sur l'accès à la terre pour ceux qui la travaillent, la préservation des terres agricoles, une agriculture saine, l'agro transformation, la pêche et les énergies renouvelables ;
 7. Le maintien de tous les acquis sociaux notamment les 40% dite prime de vie chère et l'abattement fiscal DOM.
 8. L'augmentation généralisée des salaires et des minima sociaux ;
 9. Des services publics de qualité au service de la population. Plus d'enseignants, plus de titulaires dans toutes les fonctions publiques, à la poste, dans les hôpitaux, dans les écoles, à l'université, au service de l'intérêt général ! ;
 10. La sauvegarde des statuts de la fonction publique, la défense et l'application des accords et des conventions collectives existantes ;
 11. L'arrêt des suppressions de postes dans le public et des licenciements dans le privé ;
 12. Une véritable politique hospitalière et sanitaire en réponse à la pandémie.
- Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA